Commune de L'Arbresle

FLEURISSEMENT 2014

COMMUNE DE L'ARBRESLE

Mairie de L'Arbresle - Place Pierre-Marie Durand - CS 90005 - 69592 L'Arbresle Cedex
04.74.71.00.00 - www.mairie-larbresle.fr

St Germain
sur L'Arbresle
Nuelles
Bully
Pontcharra
Tarare
Roanne
LES MOLLIERES
LES GRANDS PRES
LE MUZARD
VOIR DETAIL
AU DOS
Lentilly
Fleurieux
LE GROSLIER
SAINT-ETIENNE
LES VERNAYS
Eveux
Sourcieux-
Les-Mines
EN LOUHANS
LES HAUTS
MARTINETS
Savigny
Sain Bel
Sain Bel
Ste Foy
L'Argentière

Label Villes et Villages Fleuris

L'Arbresle, située géographiquement à l'articulation de deux axes de déplacements routiers importants que sont la RN7 et la RD389 bénéficie également d'une desserte ferroviaire la rapprochant du centre lyonnais en 20 minutes.

Cette ville de l'ouest lyonnais est localisée dans un environnement privilégié à la confluence de deux vallées et rivières: la Brévenne et la Turdine et à la jonction des Monts du Lyonnais et du Beaujolais. Son attractivité géographique est renforcée par son rôle de ville centre pour tout le bassin de vie de la Brévenne, ceci bien au-delà du territoire de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, par ses polarités économique, commerciale, administrative et de santé.

L'Arbresle témoigne d'un dynamisme associatif et sportif exceptionnel et les 3000 scolaires qui y sont accueillis attestent aussi de sa vitalité et de sa jeunesse.

Notre municipalité, par la réhabilitation récente du centre historique, a **mis en valeur la richesse de son passé et de son patrimoine tout en revitalisant l'activité du cœur de la ville** et en redonnant toute sa qualité et convivialité à l'espace public.

Le Plan local d'urbanisme a mis en évidence la diversité du potentiel paysager nous incitant à **préserver les zones naturelles, les corridors écologiques, les coulées vertes** qui invitent la nature à entrer dans la ville.

Vous trouverez dans ce guide un certain nombre d'actions et projets qui ont été conduits pour embellir, valoriser, équiper notre cité améliorant ainsi le cadre de vie de nos habitants.

La restauration des berges des rivières, le développement du fleurissement et des espaces verts, la propreté de nos espaces publics, l'aménagement des parcs et aires de jeux illustrent par exemple nos efforts dans ce domaine.

Nos actions écologiques ont été aussi tout à fait remarquables : la gestion différenciée des espaces verts, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, l'engagement à la charte régionale «Zéro pesticide», l'utilisation de méthodes alternatives de désherbage…

Le bilan des réalisations est exceptionnel, les projets à venir sont nombreux et enthousiasmants et pourtant c'est le fait que cette réussite soit surtout collective qui nous apporte le plus de fierté et de satisfaction.

Le travail journalier, le professionnalisme de nos personnels municipaux, la participation des collectifs habitants dans la réalisation des projets de quartier, l'implication des jeunes en chantier 3V, la participation citoyenne dans les commissions extramunicipales, le soutien des associations et collectivités partenaires ont contribué à conforter la volonté de notre équipe municipale à **faire évoluer notre ville avec l'adhésion et le concours de tous**.

Le label « Villes et Villages fleuris » convoité par la ville de L'Arbresle sera d'abord une satisfaction pour tous au regard des efforts réalisés au cours de toutes ces années et aussi une incitation à poursuivre et à développer ce que nous avons engagé.
Il apportera à nos habitants et touristes l'assurance d'un cadre de vie agréable garanti dans un environnement naturel et respectueux de l'écologie. Ce sera aussi une référence et un soutien au développement des projets à venir pour notre équipe municipale et personnels communaux.

Nous souhaitons une attention toute particulière du Jury à l'étude de notre dossier et à la découverte des projets réalisés et à venir. Sachez la détermination et l'enthousiasme de tous à poursuivre ensemble avec créativité et innovation ce que nous avons entrepris.

Soyez les bienvenus dans notre belle ville de L'Arbresle !

José Douillet, Adjoint à l'eau et à l'environnement

L'Arbresle en quelques mots

L'Arbresle…

L'Arbresle est une commune de 6 220 habitants, chef-lieu de canton, qui possède tous les atouts d'une petite ville localisée dans un environnement privilégié.

Les Arbreslois bénéficient de trois écoles, d'un collège, d'un lycée, d'une crèche et halte-garderie, d'un centre de loisirs, de commerces de proximité, de grandes surfaces et d'enseignes commerciales en périphérie ainsi que d'infrastructures culturelles et sportives modernes qui sont autant de services participant à la qualité de la vie.

La ville est dotée d'une médiathèque entièrement rénovée. Elle est également équipée d'un stade d'athlétisme, d'un terrain de rugby, de terrains de football et de quatre cours de tennis, de deux gymnases et de plusieurs aires de jeux.

L'Arbresle accueille environ 85 associations et la commune vit au rythme de nombreuses animations, spectacles et manifestations sportives qui, tout au long de l'année, témoignent de son dynamisme.

…Points de repères

Superficie 336 ha
Latitude 45°50
Longitude 4°27
Altitude : de 212 m à 304 m
219 m - Route de Lyon
231 m - Mairie
303 m - Mollières / Font Devay
Situation géographique
25 km de Lyon
18 km de Tarare
Démographie
6220 habitants
représentant 2350 foyers
Nom des habitants
les Arbreslois et les Arbresloises
Les cours d'eau
la Brévenne et la Turdine

Brève histoire de la commune

Dès l'époque néolithique, le site de L'Arbresle est occupé par l'homme. La route est une des clefs du développement de la bourgade arbresloise. Dès le haut Moyen Âge, **L'Arbresle constitue une halte sur le « Grand chemin français »** qui est l'itinéraire le plus court et le plus fréquenté reliant Paris à Lyon, et qui transformera au fil du temps en « Grand chemin de Paris à Lyon », puis en « Route Royale », anciennes appellations de la route nationale 7.

L'histoire de L'Arbresle se confond avec celle de l'abbaye de Savigny : le bourg est fortifié au XIe siècle et devient une des principales places fortes protégeant l'abbaye. Le château subit divers assauts et tombe en ruines lors du déclin de l'abbaye au XVIIe siècle.
Proche de Lyon, L'Arbresle attire les bourgeois et les nobles lyonnais, qui y font bâtir au XVIe siècle des maisons dans le style Renaissance : ainsi, à partir de 1660, les de Valous séjournent fréquemment « en leur maison de campagne » arbresloise et surveillent la gestion et les revenus de leurs prés, vignes, moulins et cheneviers.

Cette proximité de Lyon permet à L'Arbresle de bénéficier dès 1815 de l'**expansion du tissage lyonnais vers les campagnes.**
Au cours du XIXe siècle, le village encore très agricole prend l'allure d'**une petite ville industrielle spécialisée dans le tissage du velours de soie**, dont le développement est accéléré par l'arrivée du chemin de fer vers 1860.
À partir de 1895, le tissage à bras est progressivement supplanté par le tissage mécanique qui concentre plusieurs centaines de métiers à tisser dans quelques grandes usines ou dans de petits ateliers familiaux, souvent à domicile.
Des activités périphériques au tissage (dévidage, ourdissage, fabrication de peignes à tisser) font vivre alors de nombreux Arbreslois. L'ère du tissage à L'Arbresle prend fin dans les années 1960 et le dernier canut cesse son activité en 1984.

Agnès Capri

L'Arbresle a vu naître, ou a hébergé, plusieurs créateurs et innovateurs dans les domaines les plus variés. On retiendra notamment Barthélemy Thimonnier (1793-1857), l'inventeur de la machine à coudre, Claude Terrasse (1867-1923), compositeur d'opérettes, Maître Philippe (1849-1905) thaumaturge mondialement connu et enfin Agnès Capri (1907-1976), pionnière des cabarets-théâtres.

De ce passé, il nous reste de nombreux témoignages à découvrir dans les ruelles du centre ville : borne du Grand Chemin, porte de la chapelle de la Madeleine, porte de Savigny, donjon et vestiges du mur d'enceinte, maison dite de Jacques Coeur (classée MH), maison De Valous (puits classé MH), église Saint Jean-Baptiste et ses vitraux (MH)…

Sources et photos : collection des Amis du Vieil Arbresle

Le circuit parcouru lors de la visite

En minibus :

A pieds :

Secrets de préparation...

Afin de mettre toutes les chances de notre côté, nous avons sollicité le Conseil Technique pour le fleurissement du Rhône pour préparer la venue du jury régional.

José Douillet, Adjoint à l'environnement, René Grumel, Adjoint à la voirie, Cyrille Danguin, Directeur des Services Techniques, Christophe Thiné, responsable des espaces verts et Maud Desaintjean, responsable communication ont ainsi rencontré Georges Martin, responsable des jurys, et Émilie Kaced, Animatrice Rhône Fleurissement afin d'échanger sur ce projet.

Le service Espaces Verts

Sébastien Huchard, responsable du service Voirie-Espaces Verts, est secondé par Christophe Thiné.
Les agents plus spécifiquement dédiés aux espaces verts forment une équipe de 3 personnes.
Ils peuvent être renforcés par les agents des autres services (Bâtiment/Eau, Service Fêtes et Cérémonies,…) en période de forte activité.

Activités quotidiennes

- Entretien (70%) :

> Plantation de fleurs et arbustes
> Tonte
> Arrosage
> Traitement phytosanitaire et désherbage
> Déneigement des voies communales

- Création (30%) :

> Réfection des squares
> Arrosage automatique (massif de fleurs)
> Plantation nouvelle d'arbustes + vivaces + graminées
> Canisites

Actions ponctuelles

Les déchets de taille et de tonte (100 à 150 m³ par an) sont emmenés sur une plateforme de compostage qui se trouve à Lentilly.

Les déchets d'élagage sont mis dans les massifs, plate-bandes, pieds d'arbres.

Chiffres clés

- Surface de tonte :
110 000 m² (équivalent 14 terrains de foot)

- Linéaire de taille : 1,75 km

- Nombre de plantations :
printemps : 2 588 plants
automne : 1 897 plants + 1 300 bulbes

- Nombre d'arbustes : 1080

- Nombre d'arbres : 969

- Ramassage des feuilles :
1 fois/an (4 agents pendant 4 jours)

- Arrosage des plantations :
1 agent pendant 1 jour 2 fois/semaine

Budget

Un budget contraint, en baisse de 20 % en 2013 et de 10% en 2014, qui nous pousse à développer de nouvelles façons de travailler et de penser nos espaces verts.

Fleurs et produits phytosanitaires	16 880 €
Elagage et reprise des pieds arbres	10 900 €
Fournitures diverses	2 200 €
Total	**29 980 €**

Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement

Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion

Les grandes lignes des orientations politiques sont déclinées dans le projet de mandat.

Celles-ci sont appliquées chaque jour par les services techniques, sous l'impulsion des élus .

En dehors de la gestion quotidienne des espaces verts, de nouveaux projets émergent régulièrement afin de poursuivre l'amélioration du cadre de vie et répondre aux attentes des habitants.

Chaque fois que cela est possible, le développement d'un nouvel aménagement d'importance sur la commune s'organise en « mode projet », avec la composition d'un comité de pilotage et d'un comité technique, associant l'ensemble des acteurs concernés : élus, techniciens, habitants, associations...

Ce fut le cas notamment pour le projet des Jardins Partagés de L'Arbresle

Systématiquement, la question de la concertation se pose et elle est mise en oeuvre le plus possible.

Ainsi, les riverains et parents d'élèves ont été consultés sur la réalisation des aires de jeux.

Grâce à la polyvalence et au savoir-faire de nos agents, de nombreux travaux sont effectués « en régie », directement par la mairie.

Et avant de lancer chaque projet, l'interrogation sur sa gestion au quotidien est abordée, afin d'avoir une vision globale sur l'entretien et le coût qu'il est susceptible d'engendrer.

Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement

L'Arbresle est composée de différentes entités paysagères (cf. description dans le cadre du PLU, en annexe).

Cette caractéristique est prise en compte lors de chaque projet d'aménagement.

La requalification des berges de la Turdine (photo), du Vieil Arbresle ou encore le projet « Fleurmat » en sont des exemples significatifs.

De même, les orientations et préconisations du PLU sont suivies et appliqués lors de chaque travaux d'envergure, notamment dans l'aménagement des entrées de ville.

En 2012, a été concrétisée de cete façon toute une réflexion sur l'entrée côté Route de Paris.

Présence du végétal toute l'année

Ces dernières années, l'implantation de vivaces et graminées a augmenté de manière exponentielle (3314 vivaces en 2014 contre 29 en 2012). Elles permettent une véritable continuité paysagère dans la ville tout en constituant un gain économique, de temps et de ressource en eau.

Stratégie de gestion

La gestion différenciée

La gestion différenciée des espaces vert à L'Arbresle à été mise en place en mars 2013, elle comporte 4 zones
Le recensement et la classification des espaces verts nous a permis d'obtenir une meilleure optimisation du temps de travail, d'en déduire une organisation de travail adaptée et de pouvoir mettre en place un planning et un suivi des objectifs.

Classification des espaces

Classe	1	2	3	3
Définition	**Zone de prestige ornementale**	**Zone centrale classique**	**Zone périphérique semi-naturel**	**Zone naturelle**

Zone 1 : espace vert de prestige situé dans un lieu public très fréquenté
Entretien fréquent et très soigné, fleurissement important (plante annuelle), tonte tous les 10 jours, taille horticole, désherbage des surfaces nues, arrosage automatique

Zone 2 : les espaces verts associent la fonction à la décoration pour accompagner les usagers au travers de leurs différentes activités avec un cadre agréable et fleuri.
Entretien suivi et fleurissement limité (annuelles et vivaces), tonte 1 fois toute les 2 semaines, taille horticole, désherbage des surfaces nues.

Zone 3 : espaces verts de conception simple, traités de manière plus écologique, plus naturelle.
Embellissement du cadre de vie pour tous les usagers mais avec une tendance visuelle qui rappelle la campagne.
Entretien réduit et fleurissement très limité (vivaces), tonte 1 fois par mois, taille recépage, désherbage des surfaces nues ponctuellement.

Zone 4 : espace vert à caractère rustique et champêtre.
La composition laisse délibérément une large place à l'expression spontanée de la nature. Il s'agit simplement de la contrôler.
Entretien réduit, fauchage une à deux fois par an, uniquement nettoyage.

Cf. plan de gestion différencié en annexe.

Actions vers la population

Information

Le magazine de la mairie, son site internet ou encore ses pages sur les réseaux sociaux font régulièrement le relais des actions menées dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie de la commune.
Entretien quotidien ou travaux d'ampleur, les Arbreslois sont informés par différents biais des chantiers menés sur leur commune. Des communiqués de presse sont également transmis régulièrement à la presse régionale et des tracts spécifiques sont réalisés pour une communication ciblée aux riverains dans le cadre des chantiers.

Découvrez des exemples de ces informations :
- sur le site internet de la mairie, **www.mairie-larbresle.fr**
rubrique **«Vivre à L'Arbresle»/environnement**
- sur la page Facebook : **www.facebook.com/mairielarbresle.fr**
- sur le compte twitter : **https://twitter.com/mairielarbresle**

Actions vers la population

Concertation

L'avis des Arbreslois est sollicité systématiquement lors de la mise en place de nouveaux projets d'envergure pour leur commune.

Réunion aires de jeux

En voici quelques exemples :
- la rénovation du Vieil arbresle
- les aires de jeux Deloire, du Groslier et du parc de la mairie (choix des jeux, de leur implantation...)
- les jardins partagés (montage du projet, création d'une association...)

Dans le quartier du Chambard, composé essentiellement de logements sociaux, un collectif d'habitants très actif est consulté lors de chaque réalisation : réaménagement des espaces verts, rénovation d'une aire de jeux, création d'un espace pique-nique, etc.

Rencontre autour des Jardins Partagés

Animation

Les semaines de l'environnement

La commune de L'Arbresle organise chaque année «Les Semaines de l'environnement» avec d'autres communes partenaires et le soutien de la Communauté de Communes.

Il s'agit d'un programme sur plus d'un mois pour informer et sensibiliser les petits comme les grands au respect de notre environnement et à la préservation de notre planète.
Expositions, contes, sorties nocturnes d'observation, spectacles, marché, chasses-nature, films, débats, action éco-citoyenne « Berges en fête », concours photo, balade pédagogique…
Des événements pour tous les goûts et toutes les envies, pour les amoureux de la nature, passionnés de l'environnement ou tout simplement les personnes intéressées par les bons gestes éco-citoyens !

exposition sur les économies d'énergie à la médiathèque

Spectacle scolaire « Gourmandises »

Visites et dégustation chez des producteurs

Actions vers la population

Animation

Les semaines de l'environnement (suite)

Dans le cadre de ce programme, un **marché de l'environnement** est également proposé.

Près de cinquante exposants répondent présents pour chaque édition : des producteurs locaux, des associations et divers commerces et entreprises. De nombreuses animations et surprises sont organisées au cours de cette journée : vélos à assistance électrique, animation musicale, atelier créatif pour les enfants…

A noter : habituellement proposé en mai-juin, ce programme sera organisé cette année en septembre, en raison des élections municipales.

Les opérations de nettoyage

Ces opérations régulières sont organisées par les écoles dans le cadre d'un projet ou par des associations (nettoyage des berges des rivières par l'AAPPMA Lozanne-L'arbresle (association de pêche), par exemple). Elles sont soutenues logistiquement et matériellement par la commune de L'Arbresle.

Actions vers la population

Animation

Les plantations de fleurs

Jardiniers en herbe !

Chaque année, la mairie de L'Arbresle sensibilise les élèves de maternelle des écoles Les Mollières et Dolto à l'environnement en leur proposant de fleurir un massif proche de leur école. L'occasion de se demander comment pousse une fleur, la façon dont elle se nourrit, quels insectes l'aident ou non à se développer... Un moment dont les enfants pourront se rappeler chaque jour en voyant grandir leurs fleurs !

De nouvelles recrues pour le service Espaces Verts

Comme les années précédentes, les résidentes du Foyer de la Madeleine ont participé en mai 2014 au fleurissement de leur terrasse, accompagnées par José Douillet, Adjoint à l'Environnement et Christophe Thiné, responsable du service Espaces Verts.
Elles s'occuperont de l'entretien et de l'arrosage de ces massifs tout au long de l'été. *«C'est un plaisir toutes ces fleurs et leurs belles couleurs»* nous a confié l'une d'elles.

Promotion du label

La participation de la commune au concours de fleurissement est toujours relayé auprès de la population, ainsi que l'information sur les éventuels prix remportés.

Site internet - Juillet 2013

A LA UNE

Les récompenses fleurissent à L'Arbresle !

Le Conseil Technique pour le Fleurissement du Rhône a attribué deux prix à la commune de L'Arbresle dans le cadre du concours départemental des villes et villages fleuris 2013.

Lors de la cérémonie du 18 janvier dernier à Amplepuis, notre ville a ainsi reçu, dans sa catégorie (de 5 001 à 15 000 habitants), le 1er prix dans le palmarès d'arrondissement et le 2ème prix dans le palmarès départemental !

Des récompenses qui saluent un travail de mise en valeur du cadre de vie des Arbreslois, bien au-delà du seul fleurissement, car elles prennent aussi en compte les aménagements de l'espace public, la propreté, le respect de l'environnement, la valorisation du patrimoine bâti, les animations... Toutes ces réalisations sont présentées dans le « guide du fleurissement 2013 », que vous pouvez retrouver sur le site de la commune www.mairie-larbresle.fr.

Des idées, des projets mis en œuvre dans le cadre d'un budget contraint, qui nous pousse à toujours faire preuve d'imagination et d'astuce pour embellir L'Arbresle !

C'est la troisième année consécutive que notre commune est récompensée lors de ce concours.

Un succès qui nous permet, en 2014, d'accéder au concours régional pour l'obtention d'une « fleur » pour le label « Villes et villages fleuris ».

Un objectif pour lequel nous allons continuer à déployer toute notre énergie, et qui ne se fera pas sans la participation de tous les Arbreslois, qui, à leur niveau, peuvent participer en fleurissant à leur tour leur logement, ou tout simplement en contribuant à la propreté de leur ville, par l'utilisation des conteneurs enterrés et des canisites mis à leur disposition.

José Douillet, Adjoint Environnement / Eau potable

L'Arbresle Info de février 2014

En projet : la création d'un concours des maisons et balcons fleuris, organisé par la mairie afin d'encourager les habitants à contribuer encore plus à la mise en beauté de leur commune.

Les arbres

La gestion des 969 arbres de la commune fait l'objet d'une attention toute particulière.

Un suivi du patrimoine arboré est réalisé régulièrement.

Les arbres dangereux ou malades peuvent, après avoir étudié toutes les solutions alternatives, faire l'objet d'un abattage.

En contrepartie, d'autres arbres sont plantés en quantité identique ou supérieure et **le choix des essences est adapté** au lieu d'implation (ombrage, ornement, etc.).

Chaque élagage donne lieu à une récupération des déchets, réutilisés pour le paillage des pieds d'arbres, des platebandes et des massifs arbustifs.

L'**Arbre**sle porte bien son nom !

Zoom sur...

Les chenilles processionnaires du pin

- Chaque année, une campagne de destruction des nids est menée sur les arbres concernés de la commune.
- Les Arbreslois sont sensibilisé par le biais du L'Arbresle Info et un courrier est envoyé aux propriétaires touchés.

Arbreslois, la nature reprend ses droits...

Chenilles processionnaires du pin : attention danger !

Ces chenilles construisent des nids essentiellement dans les pins et les cèdres. Elles représentent **un risque sanitaire** réel, autant pour les hommes que pour les animaux : en projetant dans l'air des poils très urticants, elles peuvent provoquer de graves réactions allergiques. **Il faut éviter absolument le contact avec les chenilles ou leur nid. Vous avez des chenilles processionnaires chez vous !**

Vous êtes tenu de détruire les nids, en faisant appel à des professionnels.

Les arbustes et plantes grimpantes

1080 arbustes et 1855 mètres de haies sont recensés sur la commune de L'Arbresle *(voir détails en annexe)*

Un projet de haie bocagère est envisagé dans le cadre des Jardins Partagés.

Les haies vives sont également préconisées pour limiter le ruissellement des eaux de pluie sur le territoire communal.
(cf. fiche action en annexe, proposée dans le cadre de l'étude communale de ruissellement, zonage pluvial et propositions d'aménagements)

Arbres et arbustes enjolivent un terrain de pétanque

Pelouse, prairies et couvre-sols

Différentes variétés sont plantées en fonction de l'emplacement et du type d'espace vert : talus, aires de jeux, massifs en bordure de voies, parcs, terrains sportifs seront traités différemment.

Ces dernières années, beaucoup de talus étaient composés de cotonéaster (7668 m² en 2014).
De plus en plus, de nouveaux essais sont développés : sedum, géranium vivaces, vinca (pervenches) vivaces ,etc.

Plantation de la pelouse du parc de la Mairie avant...

... Et après !

Fleurissement

Laissons parler les fleurs...

Patrimoine végétal et fleurissement

Chiffres clés

- Fleurs annuelles
printemps : 2 588 plants
automne : 1 897 plants
Tulipes : 1 300 bulbes
(détail des variétés en annexe)

- 2 parcs dont 1 au centre-ville

- 6 squares pour enfants

- Mobilier et massifs :
23 massifs fleuris en pleine terre (273 m²)
1 colonne fleurie de 4 vasques
2 mats fleuris
3 suspensions doubles vasques
54 jardinières galbées
11 jardinières suspendues doubles
17 jardinières rectangulaires béton intégrées au mobilier urbain
11 demi-pots rond fleuris
11 jardinières acier avec arbres ou arbustes
28 pots avec arbres

- Arrosage :
1 agent pendant 1 jour 2 fois par semaine

Actions en faveur de la biodiversité et des ressources naturelles

Connaissance, proctection et sensibilisation

Dans tous les domaines, et particulièrement dans le cadre de la gestion des espaces verts, la Mairie de L'Arbresle remet en question ses méthodes de travail pour agir toujours plus en faveur de l'environnement.

Elle s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 en cours d'élaboration au niveau de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle. Ainsi, plusieurs démarches ont d'ores et déjà été enclenchées.

Objectif zéro pesticide : la commune de L'Arbresle s'engage

En septembre 2013, Pierre-Jean Zannettacci, Maire de L'Arbresle, accompagné par José Douillet, Adjoint à l'environnement, a signé officiellement un acte d'engagement à la Charte régionale d'entretien des espaces publics « objectif zéro pesticide » dans nos villes et villages.

Cette charte est portée au niveau du territoire par le SYRIBT (Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine) et elle a pour objectif d'accompagner les communes signataires vers la réduction, voire la suppression totale de l'utilisation des pesticides dans la gestion des espaces verts. Elle comporte pour cela 3 niveaux d'étapes sur 5 ans.
Pour la commune de L'Arbresle, cet engagement s'inscrit dans un cadre plus général d'une meilleure gestion des espaces verts, avec plusieurs initiatives déjà lancées.

Evaluation : pour permettre un suivi et un accompagnement de la commune dans cette démarche, un bilan des pratiques d'entretien et une visite du local de stockage des produits phytosanitaires est réalisé chaque année par la société FREDON et le SYRIBT.
Moins d'un an après la signature de la charte, la commune de L'Arbresle accède au niveau 1.
« Nous tenons à vous féliciter pour votre implication et celle de vos services dans la démarche de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires». - Extrait du compte-rendu (cf. annexes)

L'entretien des aires de jeux des enfants se fait sans aucun produit chimique

D'une façon générale, l'utilisation des produits phytosanitaires a été fortement réduite (moins 20 % environ, alors que la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a rétrocédé en 2013 à la commune l'entretien des voiries communautaires).
Ils sont encore utilisés pour l'entretien du cimetière, des stades et des grands axes de voirie, avec pour objectif de tendre progressivement vers un désherbage mécanique sur ces derniers.

Economies d'eau

L'arrosage automatique permet de gagner en efficacité et d'optimiser les quantités utilisées, le service voirie utilise l'eau provenant d'un forage et des cuves de récupération d'eau de pluie ont été installées dans les écoles de L'Arbresle.
Par ailleurs, cette donnée est prise en compte dans le choix des plantations et des techniques utilisées (paillage...) afin de réduire toujours et encore les volumes d'eau utilisés.
A noter : la consommation d'eau dans les bâtiments municipaux a été divisée par 3,5 entre 2008 et 2013

Un plan de désherbage, établi par un bureau d'étude suite à un diagnostic du terrain est mis en oeuvre depuis 2012.

Il consiste à développer une gestion différenciée selon les secteurs de la commune : plusieurs types de zones ont été définies selon le niveau d'exigence en termes d'entretien.

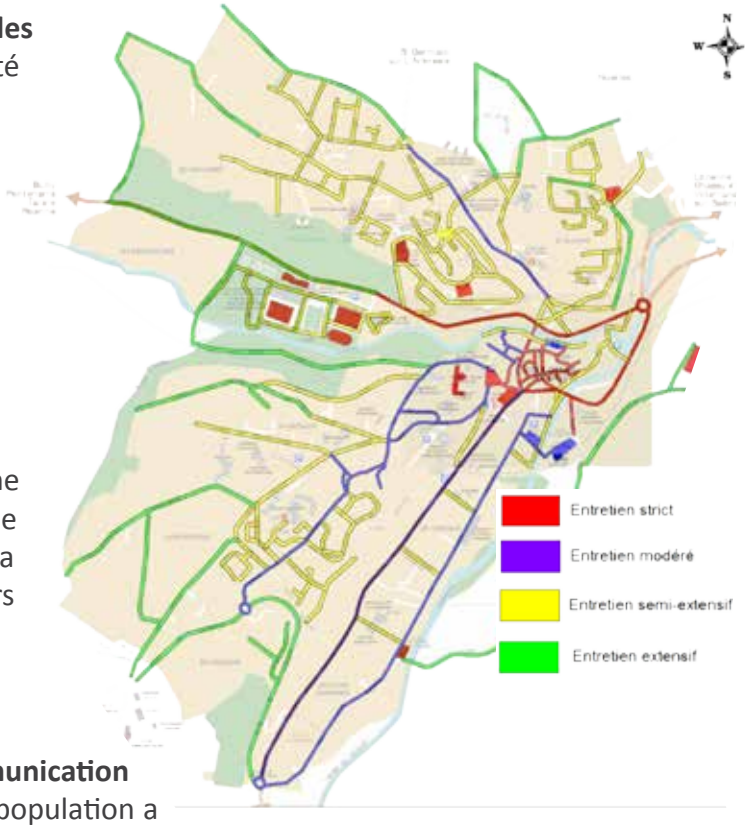

La commune de L'Arbresle a donc été divisée en 4 zones :

- **entretien strict** (secteur où l'exigence est la plus élevée),
- **entretien modéré**,
- **entretien semi-extensif** (secteur où la végétation spontanée est tolérée, où le désherbage régulier n'est pas justifié)
- **entretien extensif**,

Par exemple, certains talus identifiés dans la zone d'entretien semi-extensif font désormais l'objet de **fauchage tardif**, une fois par an, pour laisser le temps à la faune et à la flore qui s'y trouvent d'aller au bout de leurs cycles.

A ce sujet, une **communication spécifique** auprès de la population a été réalisée via les supports habituels mais également sur les sites concernés, avec l'implantation de panneaux.

Le plan de désherbage consiste également :
- **à mieux prendre en compte les risques de pollution envers la ressource en eau** : une carte des secteurs à risques a ainsi été dressée.

- **à donner la priorité aux techniques alternatives,** en cohérence avec les moyens dont dispose le service Espaces Verts. Cela est possible grâce par exemple à un retour aux outils mécaniques et manuels. Pour cela, en 2013, la commune a acquis un réciprocator et une sarcleuse bineuse, grâce aux financements alloués par la Région Rhône-Alpes et l'Agence de l'Eau. En 2014, l'achat d'une faucheuse et d'un desherbeur mécanique sont envisagés, les dossiers de demandes de subventions sont en cours.

Recrutement
Ce nouveau mode de fonctionnement nécessite plus de temps... Un volume horaire estimé à un temps plein sur 6 mois. Un jeune va donc être recruté à temps plein dans le cadre d'un contrat d'avenir, pour venir en appui des agents des Services Techniques.

Gestion des déchets verts

Les déchets de tonte et de taille sont emmenés vers une plate-forme de compostage.
Les déchets d'élagage sont broyés puis stockés et réutilisés pour le paillage des pieds d'arbres et des massifs.

Energie

Le parc de véhicules a été réduit et son utilisation optimisée avec la mutualisation des déplacements.
Dès que possible, la balayeuse et le souffleur sont remplacés par des chariots, ils favorisent de surcroît une plus grande proximité avec la population.

Lutte contre les plantes invasives

- La renouée du Japon
Les services techniques travaillent en partenariat avec le SYRIBT (Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine) et les brigades vertes et de rivières, qui assurent un fauchage raisonné régulier.
Dans le cadre du chantier des berges de la Turdine, la terre «contaminée» a été évacuée dans un lieu spécialisé.

Zoom sur... Opération « Bio sapins » !

Près de 400 sapins ont été récupérés du 4 au 19 janvier 2014 dans les 7 points de collecte mis en place sur la commune par les services techniques municipaux.
Les Arbreslois ont joué le jeu, appréciant visiblement l'idée de donner une seconde vie à leur arbre de Noël grâce au compostage !

- L'ambroisie

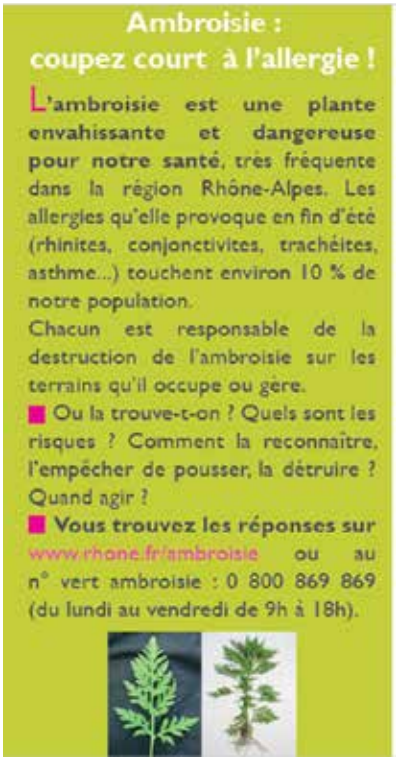
Ambroisie :
coupez court à l'allergie !

L'ambroisie est une plante envahissante et dangereuse pour notre santé, très fréquente dans la région Rhône-Alpes. Les allergies qu'elle provoque en fin d'été (rhinites, conjonctivites, trachéites, asthme...) touchent environ 10 % de notre population.
Chacun est responsable de la destruction de l'ambroisie sur les terrains qu'il occupe ou gère.
■ Où la trouve-t-on ? Quels sont les risques ? Comment la reconnaître, l'empêcher de pousser, la détruire ? Quand agir ?
■ Vous trouvez les réponses sur www.rhone.fr/ambroisie ou au n° vert ambroisie : 0 800 869 869 (du lundi au vendredi de 9h à 18h).

Les agents connaissent et surveillent les parcelles à risque sur la commune. Lorsqu'un cas est détecté, ils procèdent à l'arrachage ou, s'il s'agit d'un terrain privé, un courrier est envoyé au propriétaire afin qu'il en réalise la destruction. En parallèle, une communication spécifique est relayée sur les supports de la mairie.

En 2014, à la demande de l'ARS, deux référents «Ambroisie» ont été désignés à L'Arbresle : José Douillet, Adjoint à l'environnement, et Cyrille Danguin, Directeur des Services Techniques.
L'action devrait être renforcée dans les années à venir avec la mise en place d'un inventaire précis des zones sensibles, leur classement par degré de quantité et l'optimisation de la prévention (envoi d'un courrier à chaque personne déposant un permis de construire sur la commune, par exemple).
Elle seront notamment recensées sur le SIG (système d'information géographique) en cours d'acquisition par la mairie.

Actions en faveur de la qualité de l'espace public

Maîtrise de la publicité et des enseignes

Règlement de la publicité, des enseignes et des préenseignes

Ce règlement a été adopté en juillet 2011 car la municipalité souhaitait que les publicités, enseignes et préenseignes participent à l'effort de valorisation de la ville.

Il a pour objectifs :
- intégrer les dispositifs publicitaires dans l'environnement urbain ;
- protéger les zones naturelles, les espaces verts, les entrées de ville ainsi que les voies ou ronds-points bénéficiant d'aménagements paysagers ;
- améliorer la qualité et l'implantation des matériels constituant les publicités, enseignes et préenseignes ;
- adapter les formats publicitaires à l'environnement ;
- régler la densité des publicités, enseignes et préenseignes ;
- faire respecter la vie privée et le confort des riverains.

Refonte de la signalétique de la commune

Ce projet est en cours. Dans ce cadre, un inventaire de l'ensemble des panneaux présents sur la commune a été réalisé. L'objectif est de tendre vers une signalétique plus efficace, plus claire et moins chargée.

Rénovation et entretien des façades

La mairie de L'Arbresle encourage les travaux de réfection des façades et d'objets architecturaux par le biais de subventions.

Elles sont attribuées après étude des dossiers par une commission composée des représentants de l'association «Les Amis du Vieil Arbresle», de l'Adjointe à la culture et au patrimoine et du responsable du service urbanisme.

La subvention est plafonnée à 3 000 € TTC par immeuble.

Effacement des réseaux

L'enfouissement des réseaux est envisagé et réalisé dès que possible lors des travaux d'aménagement de voirie.

Cela a été le cas notamment lors de la rénovation du Vieil Arbresle, des travaux de voirie menés sur la N7 ainsi que dans la rue Emile Fournier *(photos avant/après ci-dessous)*.

Intégration du mobilier urbain

Celui-ci fait l'objet d'un renouvellement progressif et correspond à une charte précise (couleurs et modèles).

Ils contribuent ainsi à la mise en beauté et à l'élégance de la ville, dans plusieurs domaines :

- ainsi, les **points de collecte des ordures ménagères** ont été équipés petit à petit de pare-vues.
- des **range-vélos ou vélos/motos** ont été implantés à plusieurs endroits de la commune.
- **de nouvelles barrières et « assis-debout »** ont été installés autour de la mairie, à la place d'anciennes barrières vertes. Ces remplacements ont représenté l'occasion d'une mise en conformité pour l'accessibilité avec l'implatation de potelets à tête blanche, assortis au reste du mobilier.
- des **jardinières métallisées aux couleurs de la ville** ont également été disposées ça et là dans la cité.
- les parcs des Mollières et des Vignes ont été agrémentés de **nouveaux mobiliers en plastique recyclé et les clôtures en bois ont été renouvelées**.

En parallèle, les agents des services techniques travaillent sur **un projet de création en interne d'un banc prototype réalisé avec les lattes récupérées sur d'anciens bancs.**

Qualité de la voirie et des circulations

Une circulation pensée pour tous les usagers.

Une étude de circulation est actuellement menée à l'échelle de l'hypercentre. Elle s'accompagne de nombreux aménagements réalisés depuis plusieurs années pour le bien-être des piétons, des cyclistes et des automobilistes.

En voici quelques exemples :

- une sortie a été créée pour rejoindre la N7 depuis la place Sapéon
- les cheminements piétons et poussettes ont été mis en conformité et valorisé par un entretien de qualité
- un giratoire a été créé sur la N7 en entrée de ville pour ralentir la circulation et embellir cet accès
- les rues du Vieil Arbresle ont été rendues piétonnes afin de leur redonner toute leur beauté et pour mieux en apprécier leur aspect historique.

Propreté

Un plan de propreté a été réalisé, avec une sectorisation de la ville pour une plus grande efficacité (cf. annexe).

Les actions menées :

- balayage manuel ou mécanique selon un calendrier défini,
- collecte des corbeilles de propreté et des encombrants,
- entretien des parcs à chiens,
- sensibilisation des habitants et entreprises (affichage, articles...).

Chiffres clés

Nombre de corbeilles : 131
Fréquence de relève des corbeilles : de 2 fois/jour à 1 fois/semaine

Voiries nettoyées manuellement :
matin : 4 km par 2 agents
après-midi : 2 km par 1 agent

Ramassage des encombrants :
3 fois/semaine

Propreté aux abords des bacs enterrés : 2 fois/jour

Nettoyage 5 WC publics :
2 fois/semaine

Zoom sur les canisites

Ces espaces sanitaires canins ont été créés à partir de 2011 à L'Arbresle.

Nettoyés régulièrement, ces canisites sont réservés aux chiens et offrent une bonne hygiène à l'environnement comme aux animaux.
Leurs maîtres peuvent également profiter d'un moment de pause puisqu'une aire de détente a été créée à côté de chaque parc à chiens.

Il en existe 6 à l'heure actuelle : en contrebas de la rue Emile Zola, à la sortie de la place Sapéon, à côté du square des Vignes, à l'angle des rues de Larvaux et Raspail, au square Jean Bardet et le long de la Turdine.
Chacun d'entre eux a fait l'objet d'une mise en valeur végétale.

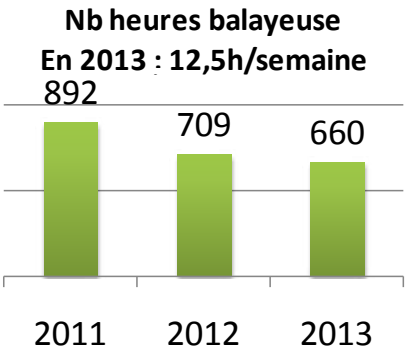

Résolution 2014 : sans poubelles la ville !

Rues étroites, habitations ne permettant pas de stocker des bacs poubelles, souci de propreté et d'esthétisme… La collecte des déchets dans le centre bourg de L'Arbresle se devait d'être améliorée.

Les élus de L'Arbresle, en partenariat avec ceux de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA), ont donc décidé d'investir dans des conteneurs enterrés, financés à 75 % par la CCPA et 25 % par la commune. Ceux-ci peuvent stocker un grand volume de déchets dans une cuve enterrée de 3 à 5 m^3.

Les conteneurs sont prévus pour collecter les ordures ménagères, le tri sélectif et, sur certains sites, le verre.
Au total, 29 conteneurs enterrés sont implantés sur 9 sites du centre-bourg.

Les conteneurs enterrés installés à différents points du centre-ville sont opérationnels depuis le 15 janvier.
Nouvelle année, nouvelle façon de trier ses déchets pour les Arbreslois concernés !
Ce projet a changé les habitudes : dans le secteur des conteneurs enterrés, la collecte des rues en porte-à-porte ne se fait plus, et les bacs poubelles individuels et collectifs ont été récupérés.
Une information spécifique et un sac de pré-collecte ont été distribués par la Communauté de Communes dans les foyers et commerces du secteur.

La Places des Epis avant…

Et après

En projet : les sites existants seront renforcés d'ici la fin de l'année 2014 et une extension du nombre de site est prévu pour 2015.

Opération ramassage de cartons

La commune de L'Arbresle, dans le cadre d'un partenariat avec Emmaüs, organise le ramassage des cartons une fois par semaine dans le centre-ville.

Ce système, mis en place à destination des commerçants, est aussi ouvert aux particuliers.
4 points de regroupement sont définis et ils doivent être déposés entre le mercredi 18h et le jeudi 8h au plus tard.

Pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion

Entrées, centre de commune et quartiers d'habitation

Zoom sur : l'entrée de ville côté route de Paris

Cette entrée a été entièrement aménagée avec l'enfouissement des réseaux électriques, la mise en place d'un éclairage public neuf, la création d'un petit giratoire et réaménagement de la route Nationale 7 aux abords du stade (reprise des trottoirs, mise en place de traversées piétonnes et d'espaces verts).

Une entrée de ville qui a gagné ainsi en sécurité et en beauté !

En projet : l'aménagement du site de la Confluence

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (SYRIBT) a élaboré un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) adapté aux enjeux de notre territoire. Celui-ci comporte de nombreuses actions qui seront lancées d'ici à 2015 et dont le coût global, évalué à 10 millions d'euros, est subventionné à hauteur de 50 % par l'Etat.

Le réaménagement du secteur de la confluence Brévenne/Turdine fait l'objet de l'une de ces actions, pour laquelle la commune de L'Arbresle s'est engagée. Il s'agit en effet d'un site régulièrement touché par les inondations et qui représente un fort enjeu pour la commune du fait de son emplacement en entrée de ville.

Les objectifs du projet :
- permettre une expansion de la rivière en crue ;
- réduire les hauteurs et les vitesses d'eau ;
- favoriser la valorisation paysagère de cet espace à l'entrée de la ville ;
- améliorer le cadre de vie des riverains par la création d'espaces verts et ludiques.

Calendrier prévisionnel des travaux :
- fin 2013 : dépôt du dossier Loi sur l'Eau, du permis de démolir et lancement du marché public.
- 2014 : démolition de l'usine, suivie de l'étude d'aménagement du site.

Coût total : 720 000 € TTC financés par la commune de L'Arbresle
- Achat du terrain : 250 000 € TTC
- Travaux : 470 000 € TTC, subventionnés à 50 % par l'Etat (PAPI)

Parc et jardins

La requalification et la création d'aires de jeux sur la commune a commencé en 2012.
Les Arbreslois bénéficient de 6 espaces rénovés et embellis pour profiter de moments de détente en famille.

Le square Alexandre Deloire

Au programme de cet aménagement :
- pose de nouveaux jeux, création d'un terrain de pétanque et de 3 plateformes avec enrochement, plantation d'arbustes et d'arbres, mise en place d'un escalier de cheminement entre les plateformes de jeux et le city stade.
- remplacement de l'ancien terrain multisports en enrobé par un city stade en stabilisé.

Toutes ces réalisations ont été faites en concertation avec les habitants. Elles ont été inaugurées en septembre 2013.

Photos avant/après :

Le square des Vignes

Outre le canisite créé le long de la route de Nuelles, les jeux obsolètes de ce square ont été remplacés et le terrain de pétanque a été remis en service. Un chantier 3V (chantier jeunes) a contribué à l'aménagement de ce square.

Le parc des Mollières

Une aire de jeux a été créée à côté du terrain multisports, dans ce parc désormais fermé grâce à une clôture en rondins.

Le square des Vernays

Un immense jeu de cordage s'est ajouté aux jeux déjà installés.

Nouveautés 2014 : les aires de jeux du Parc du Souvenir et du Groslier

Dans le parc du Souvenir, cette réalisation correspond à une demande forte des habitants du centre-ville et, dans le secteur du Groslier, elle est le fruit d'une concertation avec les riverains, notamment sur le choix des jeux et leur positionnement. Une entreprise spécialisée est intervenue pour l'implantation des jeux et l'aménagement paysagé a été effectué par les services techniques de la commune. Ces aires de jeux ont été inaugurées en février 2014
A noter : les services techniques municipaux ont optimisé la période de travaux dans le parc du Souvenir en renouvelant tous les bancs et en créant une nouvelle entrée du côté de la rue du Four à Chaux... Le Parc du Souvenir se tourne vers l'avenir !

Photos avant/après :

Le Groslier

L'aménagement des espaces verts (réalisation d'un terrain de pétanque, pose de bancs et de barrières en rondins) avait commencé en 2012 par l'intermédiaire d'un chantier 3V (chantier jeunes).
Il s'est poursuivi en 2013 et 2014 avec la création de l'aire de jeux.

Le parc du Souvenir

Un nouvel espace fortement apprécié des enfants du centre-ville et de leurs parents, avec la création d'un accès poussette pour rejoindre sans encombre l'école située au-dessus de la mairie.

Les Jardins partagés de L'Arbresle

Un nouvel espace de vie, de partage… et de jardinage a pris racine tout près du parc des Mollières !

Initié et accompagné par la Mairie de L'Arbresle, il est désormais géré par l'association « Les Jardins de L'Arbre aux Ailes ».

Ainsi, près de 50 familles arbresloises bénéficient déjà d'une ou plusieurs parcelles à cultiver, tout en s'inscrivant dans un esprit collectif d'échange, de convivialité et de solidarité entre jardiniers de tous âges et de tous horizons.

Lieux de sensibilisation au respect de l'environnement et au développement durable, les Jardins Partagés ont aussi pour but d'initier des actions pédagogiques de sensibilisation vis-à-vis des enfants.

Ils seront inaugurés samedi 5 juillet 2014 à 11h sous la présidence d'honneur de Jean-Jack Queyranne, Président du Conseil régional Rhône-Alpes, ancien Ministre et en présence de Christiane Demontès, Sénatrice du Rhône, Vice-Présidente du Sénat, de Pierre-Jean Zannettacci, Maire de L'Arbresle et des élus du conseil municipal. Les habitants de L'Arbresle sont attendus nombreux pour fêter ce bel espace !

Dans le cadre de ce projet, les agents des services techniques de la mairie ont procédé à l'alimentation en eau et en électricité et à l'aménagement paysager (pose de la barrière et des clôtures).

Les Jardins Partagés avant et après

Les jeunes du secteur mis à contribution !

- L'ouvrage en pierre réalisé autour du puits a été réalisé dans le cadre d'un chantier 3V*. Un travail remarquable mené par 6 jeunes, accompagnés par Caroline Jeannard et Sylvain de Camaret, éducateurs de prévention spécialisée du Département du Rhône, et par Pierre Forissier, de l'association « Maisons Paysannes du Rhône ».

** Les chantiers Ville Vie Vacances permettent à des jeunes de plus de 16 ans de réaliser un projet dans leur ville et de recevoir une indemnité pour financer leurs projets personnels.*

- La cabane de rangement des outils, qui sera aussi un espace de convivialité a été entièrement construite et montée par les élèves de l'école de production des Ateliers d'Apprentissage de la Giraudière (Brussieu).

L'esprit de cet espace, lieu de rencontre, d'échange et de partage des connaissances est déjà bien présent !

Abords d'établissement publics

Le patrimoine bâti

Le centre historique de L'Arbresle (vieil Arbresle) a été entièrement requalifié en 2011. Rendu intégralement piéton, celui-ci a été embelli avec, au sol, de sobres alliances entre calcaire beige et porphyre aux nuances de bordeaux, gris, ocre et marron.

- La végétalisation du centre-ville permet de mettre en valeur ce patrimoine exceptionnel.
De superbes pots de fleurs marrons et vert anis enjolivent ainsi les rues de notre cité.

L'Eglise

Début 2013, l'aménagement végétal des abords de l'église a été entièrement repensé avec la plantation d'arbustes, plantes vivaces et graminées.

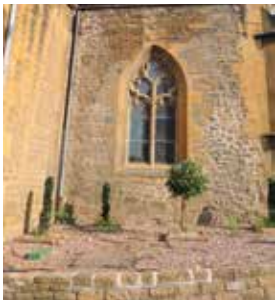

En bref et en images :

Mairie

Ecole Lassagne

Maison Charlet (associations)

Cimetière

La campagne de reprise des sépultures en 2013 a permis la réalisation de nombreux travaux dans le cimetière :

création d'allées et de zones enherbées avec des bancs, ouverture d'un accès pour faciliter la circulation piétonne, mise en valeur des anciennes tombes sélectionnées par les Amis du Vieil Arbresle pour leur intérêt historique et, dernièrement, installation d'un nouveau columbarium dans l'enceinte du « nouveau » cimetière.

Photos avant/après :

Le mode d'entretien du cimetière a également été revu : auparavant réalisé «en global» il s'organise désormais en «tâche par tâche».

Une intervention plus régulière qui a permis de réduire la quantité de produits phytosanitaires utilisée, tout en optimisant le temps passé (réduction de 20h sur l'année).

Autres espaces

Passerelle de la gare

La passerelle de la gare, qui datait de l'arrivée du chemin de fer dans la commune (dans les années 1860-1870), a laissé place en août 2013 à un nouvel équipement plus accessible, plus large et mieux éclairé.

Ce chantier exceptionnel de par son ampleur a été réalisé au cours de l'été pour impacter le moins possible les usagers de la gare.
Depuis, cette nouvelle passerelle permet à nouveau le passage des voyageurs entre les deux rives de la Brévenne. Ils apprécient sans doute son parvis repensé, son accessibilité, ses éclairages et les bancs qui permettent une pause agréable au bord du cours d'eau.

Photos avant/après :

Coût total de cette opération : 340 000 € TTC.
Financement :
- Département du Rhône : 128 000 € TTC (45 % du montant HT)
- Commune de L'Arbresle : 212 000 € TTC

A noter : le remplacement de l'ancienne passerelle par la nouvelle a fait l'objet d'un film ! retrouvez-le ici :

https://www.youtube.com/watch?v=fuubnPfqM4k

La revalorisation paysagère des berges de la Turdine et la création d'une liaison piétonne entre le stade et le parking Sainclair

Inscrit au contrat de rivière Brévenne-Turdine 2009-2014, ce projet permet notamment une meilleure gestion des inondations, la valorisation et la protection du milieu aquatique, sans oublier l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Il répond aux objectifs suivants :
- renaturer et restaurer ce tronçon de la Turdine,
- revégétaliser et réhabiliter les berges de la Turdine,
- améliorer la continuité biologique,
- limiter l'impact hydraulique des ouvrages transversaux,
- redonner de l'espace à la rivière et améliorer les conditions d'écoulement en crues,
- permettre la circulation piétonne en bord de Turdine, afin de relier entre eux le centre historique, le plateau sportif et le pôle éducatif.

La 1ère phase de cette réalisation s'est déroulée entre juin et novembre 2012, du pont Pierron à la salle Claude Terrasse. **La seconde phase, de la salle Claude Terrasse au parking Sainclair, devrait être engagée au cours de l'année 2014**.

Photos avant/après :

La Maison Charlet

Une nouvelle allure pour les abords de la maison Charlet !

Marion, Salika, Aymen, Réda, Mohamed et Zakariha, 6 jeunes Arbreslois de 14 à 16 ans ont oeuvré du 21 au 24 octobre 2013 à l'aménagement des espaces verts autour de ce bâtiment municipal situé impasse Charrassin et occupé par des associations.

Les services techniques de la ville avaient au préalable préparé les bases du chantier et nos 6 travailleurs ont concrétisé la création d'un trottoir, d'un accès aux personnes à mobilité réduite, l'installation de tables, de bancs, la reprise des allées, la plantation d'arbres et la réalisation d'un terrain de pétanque.

Un travail valorisé et récompensé lors de la réception du chantier qui s'est déroulée en présence des élus, des services municipaux, de la MJC, du service de prévention du Département du Rhône et des riverains.

Photos avant/après :

Annexes

1 - Extrait du PLU (entités paysagères de L'Arbresle)

2 - Plan de gestion différenciée

3 - Recensement espèces et variétés chiffres clés

4 - Etude communale de ruissellement, zonage pluvial et propositions d'aménagements : Fiche action H

5 - Recensement vivaces

6 - Recensement fleurs 2013-2014

7 - Compte rendu d'évaluation de la charte zéro pesticide L'Arbresle et grille d'évalutation

8 - Plan de desherbage

9 - Plan d'intervention des tournées de propreté manuelles